

RAPPORT

D'ACTIVITÉS 2021-2022



ORDRE  
DES  
ARCHITECTES



Hauts-  
de-France

03

LE MOT  
DE LA PRÉSIDENTE

04

LE CONSEIL  
DE L'ORDRE DES  
HAUTS-DE-FRANCE

05

LE FONCTIONNEMENT  
DU CONSEIL

07

LE BUDGET

08

LES MISSIONS  
RÉGALIENNES  
DE L'ORDRE

12

LES ACTIONS  
RÉGIONALES

13

LA FORMATION

14

LA COMMUNICATION

15

ZOOMS

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



À l'issue des élections de mars 2021, renouvelant par moitié notre Conseil de l'Ordre régional des Hauts de France, une équipe que j'ai l'honneur et le plaisir de présider, s'est rassemblée et mise au travail.

Ce rapport d'activité vous dresse ainsi le bilan des deux premières années de notre mandat.

L'ensemble de notre action destiné à répondre à nos missions régaliennes, à assurer la promotion de la création architecturale dans l'intérêt public, et à développer les priorités régionales, vous est présenté tout au long de ce document. Le travail ordinal est un long combat qui nécessite rigueur, continuité et cohérence.

Notre Conseil a souhaité poursuivre certaines thématiques du précédent mandat tout en définissant sa propre feuille de route pour sa mandature (2021 à 2024). Cette volonté transparait déjà dans ce bilan.

Notre action régionale s'inscrit dans la dynamique du conseil national et son plaidoyer « Habitats, Villes, Territoires : l'architecture comme solution » :

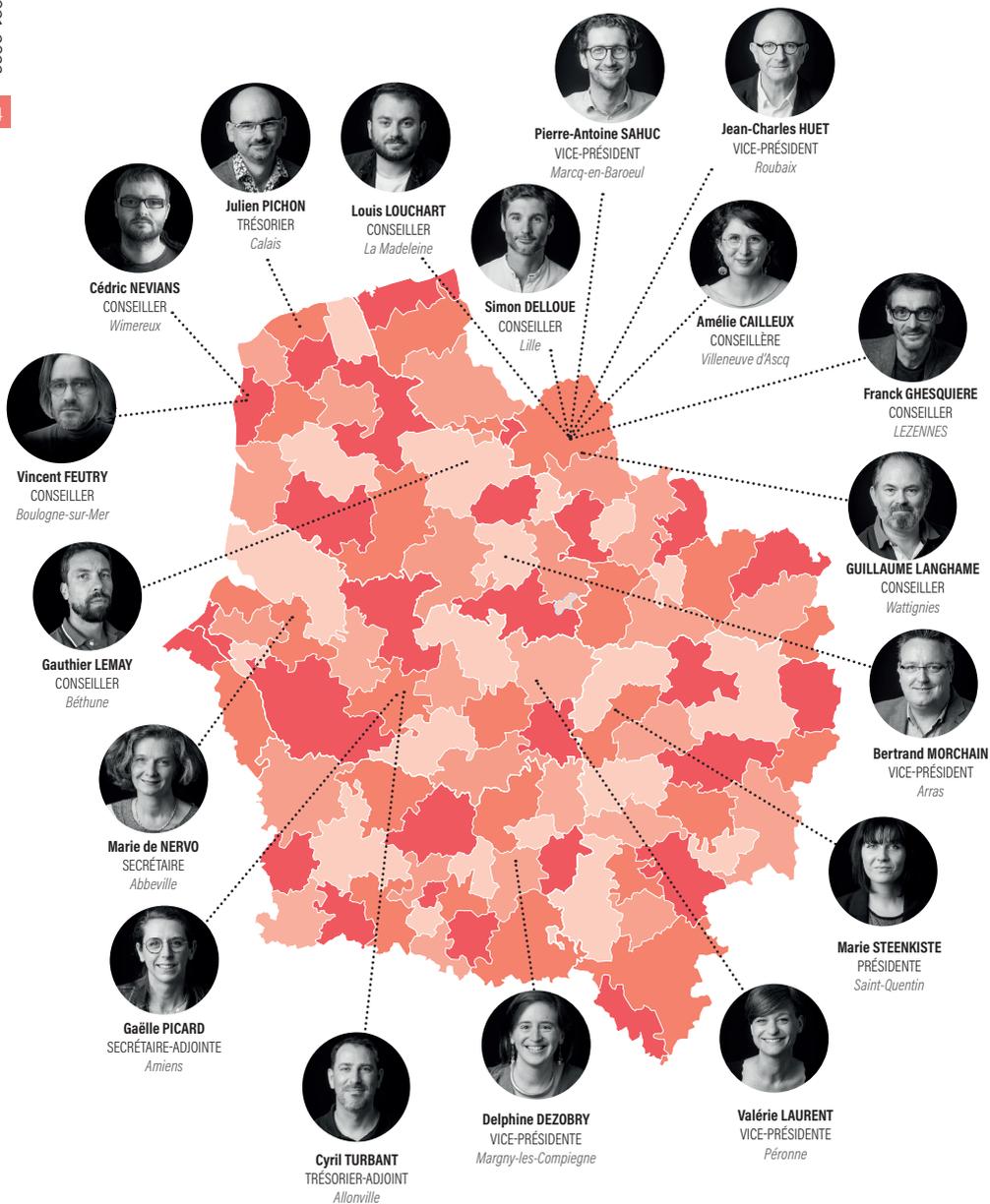
- ▲ Nous avons initié un rapprochement avec les acteurs de nos territoires au service de la transition écologique : une « charte pour un bâti Bas Carbone pour des territoires vivants et résilients » est en cours de finalisation.
- ▲ Nous avons sensibilisé les élus et le public à la réhabilitation et à la requalification des friches, au travers d'un premier volet visant à réinventer la ville de demain.
- ▲ Nous développons le « kit de premier recours à l'architecte » pour renforcer notre maillage territorial et les liens avec les maires et les collectivités locales.

Je souhaite remercier pour leur engagement et leur contribution active l'ensemble des conseillères et conseillers régionaux, ainsi que toute l'équipe de permanents.

En tant que présidente de l'Ordre j'ai voulu que ce document soit le reflet de l'institution dynamique que nous ambitionnons pour vous : un Ordre proche des préoccupations des architectes et de la société.

**Marie STEENKISTE,**  
Présidente de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France

# LE CONSEIL DE L'ORDRE DES HAUTS-DE-FRANCE



# LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

En déclarant la création architecturale d'intérêt public, le législateur a confié à l'Ordre une délégation de service public. Dans ce cadre, le Conseil régional a notamment pour mission :

- ▲ d'assurer la tenue du tableau régional
- ▲ de garantir le respect des dispositions du code de déontologie
- ▲ de représenter le Conseil régional devant la chambre de discipline
- ▲ d'agir en justice

Le Conseil se réunit toutes les **7 à 8 semaines**, sur les pôles de Lille ou d'Amiens ou lors de réunions décentralisées sur toute la région.

Après les élections ordinaires de mars 2021, ce sont maintenant **18 conseillers** qui siègent pour l'ensemble de la région des Hauts-de-France.

## EN 2021 :

- ▲ **7** réunions de Conseil + organisation des élections
- ▲ **7** réunions de Bureau
- ▲ **19** réunions « Affaires courantes »

## EN 2022 :

- ▲ **8** réunions de Conseil
- ▲ **9** réunions de Bureau
- ▲ **12** réunions « Affaires courantes »

## L'ÉQUIPE SALARIÉE DU CROA



**Frédéric FAUVET**  
DÉLEGUÉ GÉNÉRAL

- ▲ Secrétariat des élus
- ▲ Vie institutionnelle
- ▲ Partenariats
- ▲ Communication



**Alexandra MENU**  
ASSISTANTE  
ADMINISTRATIVE

- ▲ Accueil | Secrétariat
- ▲ Assistance élus ordinaires
- ▲ Gestion agenda et déplacements des conseillers | réseaux sociaux | événements et réunions | informations



**Sébastien SKWERES**  
RESPONSABLE  
ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER

- ▲ Responsable du Tableau
- ▲ Contrôle des assurances
- ▲ Formation
- ▲ Comptabilité



**Léa CIESLAK**  
JURISTE

- ▲ Litiges
- ▲ Déontologie
- ▲ Chambre de discipline
- ▲ Protection du titre
- ▲ Marchés publics



**Lise TYRACHE**  
ADJOINTE  
ADMINISTRATIVE

- ▲ Accueil
- ▲ Secrétariat
- ▲ Archivage



### PÔLE DE LILLE / SIÈGE

8 rue Molière  
59000 LILLE  
03 20 14 61 15

### PÔLE D'AMIENS

15 rue Marc Sangnier  
80000 AMIENS  
03 22 92 06 83

# LE BUDGET

**RAPPEL** La cotisation obligatoire est perçue au niveau national et reversée en partie sous forme de dotation pour le fonctionnement au niveau régional (pour assurer les missions obligatoires et les services proposés). Le budget est global et national avec un sous-budget pour la région. La répartition est de 40% pour le CNOA et 60% pour les CROAs.

## EN 2021

17 276 K€

**CROA HAUTS-DE-FRANCE**  
[dotation] :

**524 K€**  
(467 K€ + 57 K€  
de fonds propres)

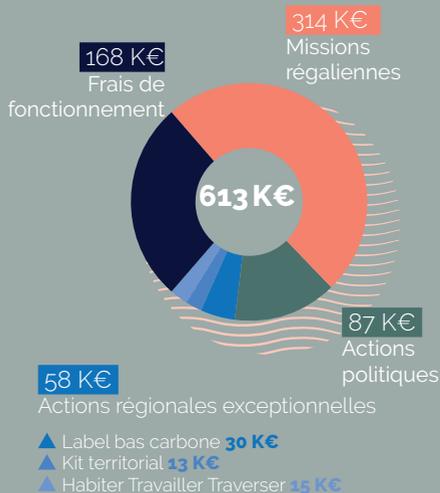
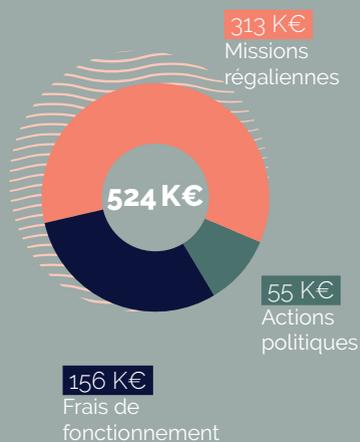
## EN 2022

18 785 K€

**CROA HAUTS-DE-FRANCE**  
[dotation] :

**613 K€**  
(506 K€ + 49 K€ de fonds  
propres + 58 K€ de budget  
exceptionnel CNOA actions  
politiques)

## DÉCOMPOSITION DU BUDGET DU CROA



# LES MISSIONS RÉGALIENNES

**L'Ordre veille à l'organisation de la profession d'architecte. Les CROA ont pour missions :**

- ▲ d'assurer la tenue du tableau régional et veiller à la protection du titre d'architecte
- ▲ de garantir le respect des règles déontologiques et de la discipline des architectes et des sociétés d'architecture
- ▲ de procéder au contrôle des formes juridiques et des modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'assurance civile
- ▲ de participer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue
- ▲ de représenter la profession auprès des pouvoirs publics
- ▲ de mener la politique du Conseil en organisant des actions diverses, groupes de travail, production de ressources, organisation d'événements
- ▲ de participer à la veille de la commande publique de la région
- ▲ de représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics régionaux

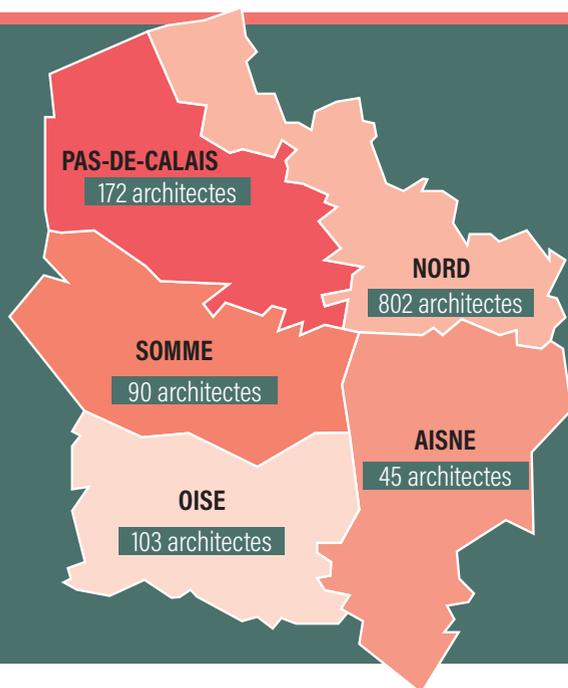
## LA TENUE DU TABLEAU

Il est consultable sur le site [architectes.org](http://architectes.org)

Les architectes et sociétés d'architecture des Hauts-de-France au 31 décembre 2022 :

- ▲ Architectes : **1 274**
- ▲ Sociétés d'architecture : **609**
- ▲ Total : **1 884**

- ▶ NORD (59) : **802**
- ▶ PAS DE CALAIS (62) : **172**
- ▶ OISE (60) : **103**
- ▶ SOMME (80) : **90**
- ▶ AISNE (02) : **45**
- ▶ AUTRES : **72**



## LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE

### PRESTATION DE SERMENT

L'ordre des architectes des Hauts de France a eu le plaisir d'accueillir les nouveaux architectes inscrits en son sein, pour une prestation de serment les 25 mars et 23 septembre 2022.

- ▲ Prestation de serment le 25/03/2022 :

**55** architectes

- ▲ Prestation de serment le 23/09/2022 :

**45** architectes

### ACTIONS DISCIPLINAIRES

Les infractions aux dispositions du Code de déontologie des Architectes sont sanctionnables par la Chambre Régionale de Discipline.

En 2021, la chambre régionale de discipline a prononcé à l'encontre d'un architecte la sanction suivante :

- ▲ Suspension de l'inscription au Tableau régional des architectes des Hauts-de-France pour une période de trois ans dont deux ans avec sursis.

Toutefois, **le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France a fait le choix en Août 2022 de constituer une Commission de Déontologie**, c'est-à-dire une instance non disciplinaire afin de permettre à l'architecte de pouvoir s'expliquer devant ses consœurs et confrères membres de cette commission, avant la mise en œuvre de toute démarche.

À l'issue des entretiens avec les architectes en cause, la Commission rend un avis au Conseil Régional de l'Ordre qui peut alors exercer, ou non, des poursuites devant la chambre régionale de discipline.

### À SIGNALER EN 2022 :

- ▲ formation gratuite sur la déontologie aux jeunes inscrits lors de la prestation de serment
- ▲ note d'analyse et d'orientation sur les dispositions de la loi SCRIVENER.

## LE TRAITEMENT AMIABLE DES LITIGES

Les contrats types de l'Ordre prévoient une clause de saisine du conseil régional avant toute procédure judiciaire.

L'Ordre des architectes propose 2 types de procédures de règlement amiable :

### ▲ La conciliation

### ▲ L'avis

**La conciliation** nécessite une réunion en présence des parties dans les locaux du conseil régional de l'Ordre. **L'avis** est une procédure écrite. Il ne nécessite pas de rencontrer les parties.

# 34

DOSSIERS DE  
CONCILIATION

# 4

DIFFÉRENDS  
ENTRE  
CONFRÈRES

# 30

DIFFÉRENDS  
ENTRE CONFRÈRE  
ET MAÎTRE  
D'OUVRAGE

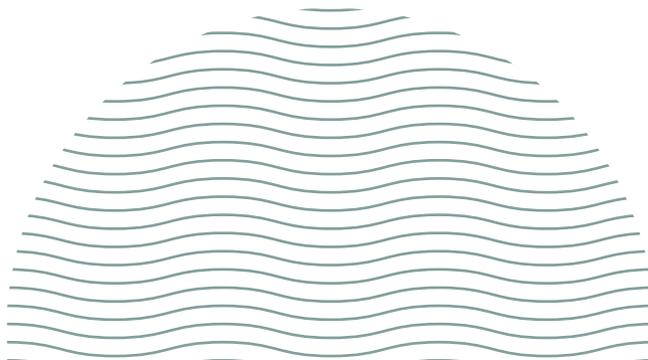
# 11

DEMANDES  
D'AVIS

L'Ordre des architectes apporte assistance et conseils juridiques auprès des confrères.

2021 QUESTIONS JURIDIQUES **148**

2022 QUESTIONS JURIDIQUES **206**



## LE CONTRÔLE DE L'ASSURANCE

L'Ordre des architectes assure le contrôle des attestations d'assurance des architectes inscrits au Tableau de l'Ordre. Le défaut de production d'assurance entraîne la suspension pouvant aller jusqu'à la radiation du professionnel.

|  | 2021                                       | 2022  |
|--|--|---|
| RELANCES par RAR                       | 12 sociétés<br>42 architectes              | 19 sociétés<br>54 architectes               |
| SUSPENSIONS<br>POUR DÉFAUT D'ASSURANCE | 21<br>Dont 13 architectes<br>et 8 sociétés | 28<br>Dont 15 architectes<br>et 13 sociétés |
| RADIATIONS<br>POUR DÉFAUT D'ASSURANCE  | 4<br>Dont 2 architectes et<br>2 sociétés   | 5<br>Dont 3 architectes<br>et 2 sociétés    |

## LES PROCÉDURES COLLECTIVES

L'Ordre des architectes est contrôleur auprès du Tribunal compétent dans le cadre des liquidations des architectes.

2021 LIQUIDATIONS  
JUDICIAIRES OUVERTES **3**

2022 LIQUIDATIONS JUDICIAIRES OUVERTES **6**

# LES ACTIONS RÉGIONALES

Chaque année ce sont plus d'une centaine de réunions, représentations au sein d'organismes divers, de comités de pilotage ou de conseils d'administration auxquels participent l'ensemble des conseillers des Hauts-de-France.

## 102

RENCONTRES EN  
2021

## 129

RENCONTRES EN  
2022

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ▲ Conception et co-construction d'une Charte pour un bâti bas carbone pour des territoires vivants et résilients
- ▲ Participations aux travaux du CD2E, de la filière Bois (FiBois), du REV3, des ateliers France Ville Durable, signature de la Charte Habiter 2030, MEL Ré-emploi, comité Friches...
- ▲ Diffusion du plaidoyer « Habitats Villes Territoires, l'Architecture comme solution »
- ▲ Accompagnement des architectes collaborant avec la Fondation « Architectes de l'Urgence »

## REPARER LA VILLE

- ▲ Mise en valeur des potentialités de notre région des Hauts-de-France avec l'action Friches / Habiter Travailler Traverser : cartographie des friches, exposition, documentaires, débats, tables rondes, boîte à outils ... une action commune avec la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France, le WAAO et l'ENSPAL
- ▲ Actions Cœur de ville/ Petites Villes de demain (Conférences, débats, formation ...)
- ▲ Présentation du livre de Christine Leconte « Réinventer la Ville »
- ▲ Présentation de la Fondation des Architectes de l'Urgence



## MAILLAGE TERRITORIAL

### LUTTER CONTRE LE DESERT ARCHITECTURAL UN MAIRE-UN ARCHITECTE

- ▲ Finalisation du Kit de premier recours à l'Architecte pour les maires
- ▲ Rencontres annuelles avec les ABF
- ▲ Rencontres avec les partenaires régionaux : experts judiciaires (CREAF & Cour d'Appel), Associations Architecturales, Architectes & Particuliers, Fondation Architectes de l'Urgence, Fédération des Paysagistes et Urbanistes, FFB, EGF-BTP, Amelio Pro, Région, SARE...
- ▲ Organisation de réunions et conseils délocalisés pour resserrer nos liens avec l'ensemble des confrères et favoriser la communication auprès des acteurs locaux
- ▲ Rencontres sur les outils de dématérialisation des documents d'urbanisme
- ▲ Rencontres avec les élus locaux et les parlementaires
- ▲ Participation aux jurys de Concours de maîtrise d'œuvre : 2021 = 28 jurys, 2022 = 39 jurys
- ▲ Soutien du réseau des maisons de l'architecture qui œuvre à diffuser la culture architecturale auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction. Le CROA soutient l'activité de deux Maisons de l'architecture : WAAO à Lille et Maison de l'architecture des Hauts de France à Amiens

## LA FORMATION

Comme toute profession libérale réglementée, les architectes doivent entretenir leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle. Cette obligation figure dans le code de déontologie.

Un dispositif a été mis en place par le Conseil national : l'architecte, quelque soit son mode d'exercice, doit déclarer chaque année, avoir suivi au minimum 14 heures de formations dites structurées et 6 heures de formations dites complémentaires. Le CROA quantifie, vérifie et accompagne les confrères dans ce parcours de formation.

Outre le lien naturel avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille sur les questions de Formation initiale et la participation aux jurys HMONP,

l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France poursuit sa démarche de partenariat avec l'organisme de formation AFAPI afin d'assurer une offre de formation variée et de qualité dans la région.

Pour cela, il a signé en 2020 une convention de partenariat de 3 ans et a travaillé à l'organisation de formations conjointes et a diffusé les formations organisées par les organismes auprès des architectes.

# 28

FORMATIONS  
DONT 13 EN  
DISTANCIEL  
EN 2021

# 34

FORMATIONS  
DONT 28 EN  
DISTANCIEL  
EN 2022

# LA COMMUNICATION

Au travers de divers supports et de multiples initiatives, l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France informe l'ensemble des confrères sur l'actualité de la profession mais diffuse également la culture architecturale auprès du plus grand nombre.

## QUELQUES CHIFFRES

8

LETTRES  
D'INFORMATION  
ENVOYÉES PAR MAIL  
EN 2021

11

LETTRES  
D'INFORMATION  
ENVOYÉES PAR MAIL  
EN 2022

+ DE 2 500

ABONNÉES  
SUR NOTRE  
NEWSLETTER

## LES RÉSEAUX SOCIAUX



+ de **10 000** visiteurs  
sur notre page par an,  
près de 900 abonnés



+ de **500** abonnés



lancement des comptes

## DES ÉVÈNEMENTS SUR TOUTE LA RÉGION

### Conseils décentralisés :

Arras, Saint-Valery-sur-Somme, St-Quentin, Beauvais...

### Session d'accueil des

**nouveaux inscrits :**  
10 sessions en 2022

### Prestations de Serment :

Calais, Amiens

### Réunions thématiques :

Beauvais, St-Quentin,  
Roubaix, Dunkerque

### Salons :

BTP expo, NordBat,  
Salon des Maires,  
FiBois...

# ZOOMS

## LES APARTÉS

**Création des « Apartés », temps d'échanges et d'informations réguliers à destination des confrères.**

- ▲ En 2022, l'Ordre a proposé un format mensuel, tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois, sous forme d'une rencontre en présentiel organisée dans différents lieux significatifs pour nos confrères architectes (locaux de l'Ordre, agences d'architecture) et diffusée en direct en Facebook Live.
  - ▲ En 2023, nous proposerons un format en rediffusion pour améliorer la qualité des enregistrements.
- **14/12/21** : « Petites Villes de Demain » (Région, DDTM, CAUE 80)
  - **08/02/22** : Gérer un chantier à travers son contrat (Jboua Adnan)
  - **08/03/22** : Rencontre avec Stéphanie Bertina Minel, présidente d'Architectes & Particuliers
  - **12/04/22** : Coaching – Préparation aux oraux de concours (Antoine Mourey)
  - **10/05/22** : Construire autour du vide : la ventilation naturelle (Jean-Luc Collet)
  - **14/06/22** : Les nouvelles formes de société (Laurent Bazin, expert comptable AXIS, Olivier Tresca, Avocat, JM Florin Président des Scops HdF)

## CLIN D'ŒIL



### L'ORDIN'ALE : UNE INITIATIVE BRASSÉE PAR LES ARCHITECTES

Notre activité brassicole et fédératrice a permis de concevoir et fabriquer une bière locale

« **spéciale archi** ».

Servie notamment lors de Nordbat 2022 ou au Salon des Maires national, ce fut l'occasion de mettre en valeur la disponibilité des nombreux conseillers qui

se sont relayés pour assurer la représentation des Hauts-de-France.



### LES NOUVEAUX LOCAUX

Depuis fin 2022, l'Ordre vous accueille dans ses nouveaux locaux à Lille au 8 rue Molière, à proximité immédiate de la Mairie de Lille.



## PÔLE DE LILLE / SIÈGE

8 rue Molière  
59000 LILLE  
03 20 14 61 15

## PÔLE D'AMIENS

15 rue Marc Sangnier  
80000 AMIENS  
03 22 92 06 83



@ ordrearchitecteshautsdefrance



@ Croa\_HdF

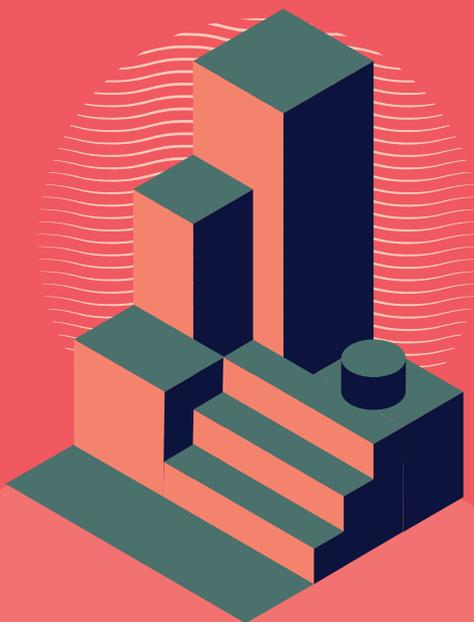


@ ordre-des-architectes-hauts-de-france



@ ordre\_architectes\_hdf

[contact.ordre.hdf@architectes.org](mailto:contact.ordre.hdf@architectes.org)  
[architectes.org/hauts-de-france](http://architectes.org/hauts-de-france)



Design graphique : elisemathieu.fr

**ORDRE  
DES  
ARCHITECTES**



**Hauts-  
de-France**